



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE



direction  
départementale  
des territoires et  
de la mer  
Aude

service habitat et  
bâtiments durables

unité accessibilité

Carcassonne, le 29 OCT. 2015

Le Directeur Départemental des Territoires et  
de la Mer  
à

Monsieur NUYTTEN Bernard  
Centre hospitalier  
1060, chemin de la Madeleine  
11010 CARCASSONNE cedex

Objet : Agenda d'Accessibilité Programmée - Mise en conformité accessibilité de plusieurs établissements de santé.

affaire suivie par : Martine Galibert – Service Habitat Bâtiments Durables / UA  
tél. : 04.68.10.31 89 - fax : 04.68.71.24.46  
courriel : Martine.Galibert@aude.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez transmis à mes services une demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée rendue obligatoire par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014.

Cette demande concernait la mise en conformité accessibilité de plusieurs établissements de santé.

La sous-commission départementale d'accessibilité qui s'est réunie le 18 Août 2015 a donné un avis favorable à votre demande.

De ce fait, vous trouverez ci-joint une décision d'approbation de votre demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée vous permettant de respecter la législation accessibilité actuellement en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*La Chef de l'Unité Accessibilité,*

*Martine GALIBERT*



PREFET DE L'AUDE

DECISION n° 2015-0037

**d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée**

*Carcassonne - Centre Hospitalier de Carcassonne - Mise en conformité accessibilité de plusieurs établissements de santé*

LE PREFET DE L'AUDE  
Chevalier de la légion d'honneur,

- VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 111-7-5 ;
- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 ;
- VU l'ordonnance du 25 septembre 2014 ;
- VU le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014-0001 du 25 mai 2014 portant renouvellement des sous-commissions spécialisées de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2015-053 du 29 juin 2015 donnant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- VU la décision n° 2015-038 du 14 septembre 2015 donnant subdélégation à certains agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- VU la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée demandée par le Centre Hospitalier de Carcassonne concernant la mise en conformité accessibilité de plusieurs établissements de santé : EHPAD - IFSI - CAMPS - CSAPA ;
- VU l'avis favorable à cette demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, en date du 18 Août 2015 ;

**Considérant que** la programmation de travaux présentée débutera le 1er juin 2016 et s'achèvera le 1er janvier 2021 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée est accordé au Centre Hospitalier de Carcassonne.

**ARTICLE 2 :**

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif est de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision.

**ARTICLE 3 :**

Mme la Secrétaire Générale, M. le Maire de Carcassonne, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le préfet et par délégation le

22 OCT. 2015

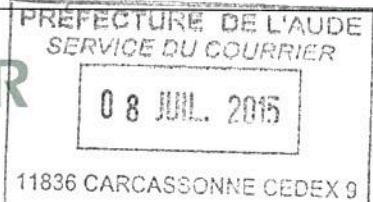
La Chef du Service  
Habitat et Bâtiment Durable

Evelyne OGER



# CENTRE HOSPITALIER

Carcassonne



POLE ACHATS - SERVICES ECONOMIQUES & LOGISTIQUES - TRAVAUX - BIOMEDICAL

## **SERVICE INGENIERIE-BATIMENTS-INSTALLATIONS TECHNIQUES**

1060 Chemin de la Madeleine- CS 40001 - 11010 CARCASSONNE Cedex

Tel : 04.68.24.27.15 - Fax : 04.68.24.27.14

## BORDEREAU D. ENVOI DE DOCUMENTS

Carcassonne le : 07 Juillet 2015

Emetteur : **Mr Philippe CASIER**  
Fonction : **Ingénieur en Chef**  
**Energies & Développement Durable**

Destinataires : **Mr Le Préfet**

Adresse : **CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE**  
**Service Ingénierie-Bâtiments**  
**Installations Techniques**  
☎ 04 68 24 35 36 - 📠 04 68 24 27 14

Adresse :  
**PREFECTURE DE L'AUDE**  
**52 Rue Jean Bringer**  
**11000 CARCASSONNE**

Nombre de documents : **2**

Objet : **Demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**  
**Envoi R.AR n° 1A0982848242 5**

Mr le Préfet,

Veuillez trouver ci-joint en 2 exemplaires la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

P/L'Ingénieur en Chef  
Energies & Développement Durable

Ph CASIER



*amié*

10 JUL. 2015

*AD'AP*  
*49/627*